**LETTRE D’INTENTION**

En application de l’ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 qui a rendu obligatoire la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaires de leurs agents, la collectivité autorise le Centre de gestion à la représenter dans le cadre d’une consultation pour la mise en place de conventions de participation en Prévoyance et Santé, d’une durée de 6 ans.

La collectivité est intéressée par une convention de participation pour le(s) risque(s) (*cocher votre choix*) :

**SANTÉ**

Ce sont les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident de vie privé :

* La participation de l’assuré aux tarifs servant de base aux calculs des prestations des organismes de sécurité sociale
* Le forfait journalier
* Les frais exposés en sus des tarifs de responsabilité, pour les soins dentaires prothétiques ou d’orthopédie dentofaciale et pour certains dispositifs médicaux à usage individuel admis au remboursement

**PRÉVOYANCE**

Le versement d’un complément de rémunération avec comme panel des garanties :

* Incapacité temporaire de travail : versement d’indemnités journalières en complément des obligations statutaires
* Invalidité : versement d’une rente pour les agents affiliés à la CNRACL mis à la retraite invalidité ou concernant les agents IRCANTEC, en cas de taux d’invalidité réduisant d’au moins 2/3 la capacité de travail ou au moins égal à 66 % en cas de maladie professionnelle ou d’accident du travail
* Décès ou Perte Totale et Irréversible d’Autonomie (PTIA) : versement d’un capital au bénéficiaire désigné en cas de décès et versement par anticipation du capital décès en cas de PTIA.

Dans le but de permettre une tarification affinée, le recueil des statistiques de la collectivité est joint à ce mandat, afin de les intégrer dans le cahier des charges de la consultation.

J’ai pris bonne note que la participation au marché lancé par le Centre de gestion ne m’engage en aucune manière à l’issue, mais permettra mon intégration dans le contrat-groupe à la date de mon choix.

Le Cachet et signature de la collectivité